



C'est ce mardi 13 février 2018 que Paul Biya a fêté ses 85 ans, dont 35 de magistrature suprême, voici les dix dates incontournables de son parcours politique condensées par jeunefrique.

- **6 novembre 1982 :l'accession au pouvoir**

Paul Barthélémy Biya Bi Mvondo devient le deuxième président de la République du Cameroun. Il accède au pouvoir après la démission de son prédécesseur, Ahmadou Ahidjo, dont il était le Premier ministre jusqu'au 4 novembre de la même année.

- **6 avril 1984 :le coup d'État manqué**

Quelques temps après , une tentative de coup d'état est perpétrée par la Garde présidentielle du palais d'Etoudi, à Yaoundé. Suite à cette tentative, de nombreuses personnalités sont emprisonnées, et le président Ahidjo, accusé d'être l'instigateur du coup d'État, est condamné à la peine de mort. Par la suite, Paul Biya va le gracier publiquement et l'ancien président – qui a tenu le pouvoir pendant 22 ans – s'exilera au Sénégal, jusqu'à son décès le 30 novembre 1989.

- **24 mars 1985 :naissance du RDPC**

Le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RPDC) voit le jour. Il remplace l'Union nationale camerounaise (UNC) d'Ahmadou Ahidjo, le parti unique qui a gouverné après l'indépendance du Cameroun, en 1960. Depuis sa création, le RDPC a pour président Paul Biya.

#### • 5 décembre 1990 : le multipartisme

L'année 1990 est marquée par de nombreuses crises et revendications sociales. Le 5 décembre, l'Assemblée nationale adopte une loi instaurant le multipartisme au Cameroun. Une trentaine de lois l'accompagnent. Notamment celles relatives à la liberté de communication sociale, de réunion, d'association, de manifestations publiques, etc. C'est dans ce climat que Paul Biya sera réélu deux ans plus tard, affrontant au deuxième tour son rival historique, John Fru Ndi, dont les partisans revendiqueront la victoire.

#### • 12 Octobre 1997 : l'opposition boycotte les élections

Paul Biya est réélu avec 92,54% pour son quatrième mandat. L'élection a été boycottée par les trois principaux partis d'opposition, le Social democratic front (SDF), l'Union nationale pour la démocratie le progrès (UNDP) et l'Union démocratique du Cameroun (UDC). L'élection intervient au lendemain de l'adoption de la nouvelle Constitution, le 18 janvier 1996, instaurant le mandat de sept ans, le mandat étant auparavant de cinq ans.

#### • 10 octobre 2002 : la rétrocession de Bakassi

La Cour internationale de la justice de la Haye rétrocède la presqu'île de Bakassi au Cameroun. Précédemment administrée par le Nigeria, la CIJ attribue finalement la souveraineté de ce territoire riche en pétrole, notamment, au Cameroun. La transition se passe dans le calme, à la grande surprise des nombreux observateurs qui craignaient des troubles.

#### • 2006 : l'opération Épervier

L'« opération Épervier » a été lancée en 2006, sous la pression des bailleurs de fonds internationaux, pour lutter contre la corruption. Dans le cadre de cette vaste opération judiciaire, plusieurs anciens ministres et des hauts-cadres sont arrêtés et jugés coupables de détournements de fonds publics. On compte entre autres Ephraïm Inoni, ancien Premier ministre, sous lequel l'opération avait été lancée, Atangana Mebara, ancien secrétaire général à la présidence ou encore Polycarpe Abah Abah, ancien ministre de l'Économie et des Finance.

#### • 23 février 2008 : les émeutes de la faim

Suite à la hausse du prix du carburant et de plusieurs autres produits de première nécessité, les tensions montent et des violences urbaines éclatent à Douala. Elles dureront plusieurs jours. La colère est aussi alimentée par la décision de Paul Biya de modifier, une nouvelle fois, la Constitution, dans le but de se présenter aux élections de 2011.

#### • 14 avril 2013 : naissance du Sénat

La création du Sénat camerounais était inscrite dans la réforme constitutionnelle de 1996. Mais ce n'est qu'à la veille des élections municipales de 2013 qu'il voit réellement le jour, garantissant ainsi une large victoire au RDPC à l'issue du scrutin.

• **7 février 2018 : mise en place du Conseil constitutionnel**

Tout comme le Sénat, le Conseil constitutionnel du Cameroun est inscrit dans la Loi fondamentale depuis 1996. La semaine dernière, Paul Biya a signé un décret portant organisation et fonctionnement de l'organisation. Dans la Constitution, il est défini comme « l'organe régulateur du fonctionnement des institutions ».